

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 26 mars 2025

**20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :**

**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

**4 pouvoirs :**

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Absents/Excusés :** Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF.

**Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**  
**Redevance assainissement 2025**

- Vu l'article R 2224-19 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L210-1 du code de l'environnement
- Vu les article L1331-8 du code de la santé publique notamment l'article L1331-8
- Vu la délibération N°2015-054 validant le règlement d'assainissement
- Vu la délibération N°2025-002 du 19 février 2025 relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif
- Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 4 mars 2025
- Vu l'exposé du président

Après délibération, le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ De fixer les tarifs de la redevance assainissement suivant à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

	<b>A partir du 1<sup>er</sup> mai 2025</b>
Part fixe (abonnement)	60€
Part variable (prix du m3)	2,30€/m3

A laquelle vient s'ajouter la redevance pour modernisation des réseaux.

- ▶ D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025  
Et ont signé le Président et le secrétaire

Le secrétaire de séance,  
Gérard CHABAUTY,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de l'acte adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, le 04-04-2025.  
079-200041416-20250404-14-DE  
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48